



banquier peut il passer outre le mandataire judiciaire

Par **Michel1957**, le **13/01/2019 à 18:44**

Bonjour,

J'étais caution de trois prêts de mon entreprise sur mon patrimoine financier .

Mon entreprise a été liquidée en 05/2014 .

J'ai intenté un procès avec mon mandataire contre le responsable de ma cessation .

Ma banque a déposé sa créance .

En Mai 2016, ma banque m'a mis en demeure de rembourser 2 des 3 prêts sous 15 jours .

Elle a fait l'opération en 12/2016 .

En 03/2018 Elle a informé mon mandataire sur ces trois créances dont deux avec un montant faible (intérêts 05/2016 à 12/2016) .

Le 12/06/2018 mon entreprise a été jugée pour "insuffisance d'actif"

Ma banque s'est servi sans aucune procédure le 6/07 .

Le 27/07 mon mandataire m'a envoyé son compte de cloture avec mon chèque de boni de liquidation .

Sur le compte je constate que L avocat du banquier a été payé des 3 prêts .

Le mandataire m'a remboursé de cette somme en 09/2018 .

J'ai obtenu un jugement rectificatif le 15/10 pour extinction de passif .

Je savais que j'étais caution mais que pensez vous des procédures du banquier alors qu'il a donné mandat au mandataire pour le représenter ?

Merci pour vos commentaires .